

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1181 nommant M. Bourges (Charles), Administrateur en chef 1er échelon de la France d'Outre-Mer, Secrétaire du Contentieux administratif de la Côte Française des Somalis en remplacement de M. Salvadori, Administrateur 1er échelon

n° 1181

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
26 novembre 1952

Numéro JO
n° 1 du 01/01/1953

Date du numéro
1 janvier 1953

VISAS

Le Gouverneur de la France d'Outre-Mer, N. SADOUL,, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 7 septembre 1881 rendant applicable à tous les territoires de la France d'Outre-Mer le décret du 5 août 1881 concernant l'organisation et la compétence des conseils du contentieux administratif à la Martinique, à la Guadeloupe et à la Réunion, et les textes subséquents

Vu le décret du 22 décembre 1945 portant création d'un conseil privé et suppression du conseil d'administration ; 10 0 décret du 15 avril 1946 portant réorganisation du conseil du contentieux à la Côte Française des Somalis

Vu l'arrêté n° 378 du 14 avril 1948 du Gouverneur de la Côte Française des Somalis nommant les membres du conseil susvisé

Vu l'arrêté n° 157 du 4 février 1950 du Gouverneur de la Côte Française des Somalis modifiant l'arrêté précédent

Vu l'arrêté n° 994 du 25 octobre 1951 nommant M. Guilbot secrétaire du contentieux et l'arrêté n° 408 du 17 avril nommant M. Salvadori,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— M. Bourges (Charles), Administrateur en chef 1er échelon de la France d'Outre-Mer, est nommé Secrétaire du Contentieux administratif de la Côte Française des Somalis, en remplacement de M. Salvadori, administrateur 1er échelon.

Art. 2

— Le présent arrêté, qui aura effet pour compter du 1er décembre 1952, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur. Le SADOUL.